



## Menace d'agression et de mort gérant d'auto-école

-----  
Par Visiteur

Bonjour,  
Je suis gérant d'auto-école dans le nord de la France,  
et un des élève de mon agence prétend que je me suis engagé à lui prêter de l'argent pour l'achat d'une voiture,  
ce qui est totalement faux, sauf qu'aujourd'hui il m'affirme avoir déposé un acompte sur une voiture et me demande le  
reste de l'argent sous peine de faire bruler mon agence, ajoutez à celà les menaces d'agressions et de morts.  
C'est un jeune de 24 ans qui a déjà était emprisonné pour violence et sequestration, et comme il le dit, il n'a rien à  
perdre.  
Que dois-je faire pour protéger ma famille et mon entreprise

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Je suis gérant d'auto-école dans le nord de la France,  
et un des élève de mon agence prétend que je me suis engagé à lui prêter de l'argent pour l'achat d'une voiture,  
ce qui est totalement faux, sauf qu'aujourd'hui il m'affirme avoir déposé un acompte sur une voiture et me demande le  
reste de l'argent sous peine de faire bruler mon agence, ajoutez à celà les menaces d'agressions et de morts.  
C'est un jeune de 24 ans qui a déjà était emprisonné pour violence et sequestration, et comme il le dit, il n'a rien à  
perdre.  
Que dois-je faire pour protéger ma famille et mon entreprise

Vous pouvez déposer plainte auprès de votre commissariat de police ou bureau de gendarmerie sur le fondement de  
l'article 222-18 du Code pénal qui dispose que:

La menace, par quelque moyen que ce soit, de commettre un crime ou un délit contre les personnes, est punie de trois  
ans d'emprisonnement et de 45.000 ? d'amende, lorsqu'elle est faite avec l'ordre de remplir une condition.  
La peine est portée à cinq ans d'emprisonnement et à 75000 ? d'amende s'il s'agit d'une menace de mort.

Seulement, s'il est probable que la police entende ce monsieur, voire le mette en garde à vue, cela sera peut insuffisant  
à protéger votre auto-école ou vous même si vous sentez qu'il est possible que ce monsieur passe réellement à l'acte.

Il serait à mon avis judicieux de vous adresser à une société privée de surveillance pour sécuriser votre auto-école  
quelques temps si vous vous êtes persuadé que ce monsieur ne plaisante pas..

Très cordialement.